

05 juin 2009 -13:29

Appartient à Conseil des ministres du 5 juin 2009

Kaupthing Bank Luxembourg

Octroi d'un prêt de 160 millions d'euros de la Belgique au Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre du sauvetage de Kaupthing Bank Luxembourg

Octroi d'un prêt de 160 millions d'euros de la Belgique au Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre du sauvetage de Kaupthing Bank Luxembourg

Le Conseil des ministres a approuvé le projet de convention entre le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg relatif au prêt de 160 millions d'euros fait par la Belgique au Grand-Duché, dans le cadre de la restructuration de la banque Kaupthing Luxembourg.

Ce prêt vise à éviter la faillite de Kaupthing Bank Luxembourg (KLux), filiale luxembourgeoise de la banque islandaise du même nom, qui est active en Belgique et en Suisse via une succursale. En effet la banque compte environ 20.000 clients belges et le Gouvernement a souhaité privilégier la piste de la reprise et intervenir directement dans le sauvetage de la banque, à l'instar de ce qui a été fait pour Fortis et Dexia. Cette mesure exceptionnelle se justifie également par le fait que les avoirs des clients de la banque ne sont protégés que jusqu'à 20.000 euros par le système de garantie luxembourgeois (contre 100.000 en Belgique).

Par ailleurs, le Grand-Duché s'engage à affecter les sommes prêtées à la souscription de titres New Facility, émis par Kaupthing Luxembourg dans le cadre de sa restructuration.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>